

N°5 Salariés en situation de handicap chez Covéa : l'inspection du travail recadre FIDELIA !



Qu'est ce qu'un.e salarié.e RQTH ? (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)

Le handicap est une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La pathologie est donc visible ou invisible.

Les AMBITIONS de COVEA...

Un accord collectif qui s'inscrit dans le cadre des lois du 10 juillet 1987 **en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et pour l'égalité des droits et des chances.**

Réaffirmer l'engagement inclusif, solidaire et citoyen de l'entreprise en faveur des personnes en situation de handicap

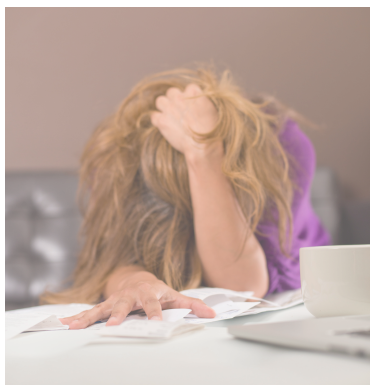
Redéfinir le handicap et réaffirmer la non-discrimination en raison d'un handicap ou de l'état de santé.

Simplifier et rendre plus efficace l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Convenir que l'emploi des personnes en situation de handicap répond à des enjeux de non-discrimination, de diversité.

Une obligation de résultat et de mise en oeuvre de moyens dans l'insertion des salariés en situation de handicap en milieu ordinaire.

...La REALITE chez FIDELIA : le parcours du combattant



- Difficulté pour obtenir des réponses rapides de la part de la mission handicap COVEA
- Refus des RRH d'appliquer les recommandations faites par la médecine du travail et cela sans prendre la peine d'en expliciter les raisons.
- Certaines réponses RRH sont parfois honteuses comme celle-ci par exemple : « la préconisation de planification sur 4 demi journées fixes ne nous permet pas d'absorber l'activité, sans risques pour la santé et l'équilibre vie professionnelle / vie privée, des autres collaborateurs ».
- Des commandes de matériel ergonomiques qui tardent, parfois pendant des mois, et empêchent le retour de ces salariés au travail.

- Le refus d'appliquer le télétravail alors que cela est recommandé dans l'accord. La direction préfère payer des taxis plutôt que d'accorder le télétravail.
- Refus d'accepter une souplesse dans les jours télétravaillés quand ces salariés ne sont pas en capacité de prendre leur voiture par exemple. Au lieu de télétravailler, ils doivent poser un CP ou être en arrêt. Fidelia aurait-elle trop de salariés à son effectif ?
- Pas d'adaptation de la charge de travail pour ces salariés qui sont soumis aux mêmes objectifs que les autres dans le cadre de leurs tableaux de bord et y compris pour la P3CO.

Faute d'aménagements adaptés, les salariés RQTH n'ont parfois pas d'autres alternatives que d'être en arrêt maladie afin de ne pas aggraver leur état de santé.



L'ACTION DE LA CGT A PAYÉ !

Depuis deux ans, la CGT Fidelia interpelle la direction pour protester contre un nombre élevé de refus de suivi des recommandations du médecin du travail pour des aménagements organisationnels concernant des salariés RQTH dans l'entreprise.

Suite à notre alerte, l'inspection du travail de Nantes a effectué un contrôle sur le site de Nantes le 26 septembre dernier.

Dans un courrier adressé à la direction, l'inspecteur a mis en évidence des applications non conformes au code du travail concernant le traitement des demandes d'aménagements de poste pour les salariés RQTH.

Plus grave, l'inspecteur écrit : « les motifs évoqués pour refuser de prendre en considération les préconisations du médecin du travail sont susceptibles d'être constitutifs d'une discrimination à l'égard des salariés concernés reconnus travailleurs handicapés ».

En conclusion, il demande à la direction de revoir la situation des salariés ayant eu un refus d'aménagement.

Si cela est votre cas, n'hésitez pas à relancer votre manager.



Retrouvez L'intégralité du courrier de l'inspecteur du travail en flashant le QR CODE ou sur le site: **CGTFIDELIA.FR**

La CGT dénonce régulièrement ces agissements qu'elle considère injustes et discriminants pour les salariés concernés. Si dans ses communications, la direction se targue d'être engagée pour l'égalité des chances, dans les faits elle est très loin du compte.

Vos élus CGT restent à vos côtés pour vous accompagner et faire respecter vos droits

La CGT FIDELIA

Vos représentants CGT sont également des interlocuteurs privilégiés en cas de besoin.

cgtfidelia@fidelia-assistance.fr

